

**COMMUNE DE LA TABLE**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 7 OCTOBRE 2016**

L'an deux mille seize, le sept octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA TABLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-François CLARAZ.

Etaient présents : Jean-François CLARAZ, Jean CAILLET, Michel FORAY, Clément JACQUEMMOZ, Chantal PERRAZ, Claudine PERRIN, Michèle ROYBON, Bernard THIABAUD, Bernard THOMAS.

Secrétaire de séance : Michèle ROYBON.

En préalable, le Conseil Municipal accueille et remercie Monsieur André DURAND, Maire de La Rochette, président du Conseil d'Administration de l'EHPAD, vice-président aux personnes âgées à Cœur de Savoie, pour la présentation du projet d'un futur établissement d'accueil à La Rochette (motion à l'ordre du jour du conseil municipal, point n°9).

**1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 2 SEPTEMBRE 2016 :**

Il est approuvé à l'unanimité.

**2 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET GENERAL :**

Afin de permettre le remboursement d'une taxe d'urbanisme et la régularisation de l'affectation du résultat de la dissolution du syndicat des communes forestières, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative suivante :

Dépenses d'investissement :	Recettes d'investissement :
- 163,09 € sur 001 (déficit reporté)	- 163,09 € sur 001 (solde reporté)
+ 0,09 € sur 1641 (emprunt)	+ 0,09 € sur 10222 (FCTVA)
- 796,00 € sur 020 (dépenses imprévues)	
+ 796,00 € sur 10223 (taxes d'urbanisme)	

**3 - RENOUELEMENT DU CONTRAT DE LOCATION AVEC LA SOCIETE REX ROTARY :**

Le contrat de location avec la société Rex Rotary, qui assure l'entretien et le suivi du photocopieur, arrivera à échéance en décembre 2017. Il est noté la possibilité de renégocier le contrat au terme du 36ième mois de location.

Une proposition de renouvellement du contrat a été transmise le 16 septembre en tenant compte du volume comptabilisé annuel. Compte tenu d'un tarif plus attractif pour des besoins ajustés à la hausse et de la mise à disposition d'un appareil plus récent, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer un contrat de location de 5 ans avec la société Rex Rotary pour un loyer trimestriel de 395 € H.T.

**4 - LOCATION D'UN TERRAIN COMMUNAL AUX ROCHERS :**

Monsieur Pascal BORDENAVE, propriétaire riverain de la parcelle communale cadastrée section C n° 799 située aux Rochers, a sollicité la mairie pour l'acquisition de cette parcelle.

Le Conseil Municipal, réuni le 2 septembre dernier, avait émis un avis défavorable à la cession des biens communaux et avait proposé la location de cette parcelle.

Vu l'avis favorable de l'intéressé,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la signature d'un contrat de type « prêt à usage d'un bien foncier » avec Monsieur Pascal BORDENAVE pour la location de la parcelle communale n° C 799, pour une durée d'un an, renouvelable tacitement, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016, fixe le loyer annuel à 20 € et autorise M. le Maire à signer le contrat avec l'intéressé. Un état des lieux sera réalisé au préalable à la location.

**5 - CONVENTIONS AVEC ENEDIS POUR LA CARTOGRAPHIE DES RESEAUX ET LES AGREGATS DE DONNEES ENERGETIQUES STANDARDS :**

ENEDIS peut mettre à disposition des collectivités la cartographie des réseaux et des agrégats de données énergétiques standards du territoire communal (nombre de compteurs en fonction de

la puissance, consommation totale par type de puissance, consommation de l'éclairage public et des bâtiments communaux, etc...).

Pour bénéficier de ces services, des conventions doivent être établies, notamment par rapport à la confidentialité des données transmises.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les conventions pour la mise à disposition de ces données.

#### **6 - DESIGNATION DU DELEGUE REPRESENTANT LA COMMUNE AU COFIL NATURA 2000 S40 :**

La commune de La Table possède 2 sites classés Natura 2000 sur son territoire : le marais des Etelles et une petite partie de la zone humide « Les Berthollets » située majoritairement sur la commune du Bourget-en-Huile. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne le Maire, délégué pour représenter la commune au sein du comité de pilotage des élus Natura 2000 S40, dont le siège est situé à la Communauté de Communes Porte de Maurienne à Aiguebelle.

#### **7 - ADHESION A LA SOCIETE D'ECONOMIE ALPESTRE DE SAVOIE (S.E.A.) :**

La S.E.A. est une association qui œuvre pour faire vivre le pastoralisme savoyard. Elle permet un accompagnement pour la mise en œuvre des aménagements pastoraux, l'apport de conseils, des missions d'expertises pastorales, etc...

Dans le cadre de la réhabilitation de l'alpage du Champet, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve, l'adhésion à la S.E.A. pour le mandat (coût pour les collectivités : 60 €).

#### **8 - ADHESION A L'UNION POUR LA SAUVEGARDE DES ACTIVITES PASTORALES ET RURALES (USAPR) :**

L'USAPR a pour objet de fédérer les maires qui se trouvent autour de la problématique de la prédation du loup, de retour sur nos territoires, et qui met en danger le pastoralisme et l'élevage. Cette association propose d'échanger sur ce sujet, de mesurer l'impact de la prédation sur les territoires concernés, de réfléchir et de faire des propositions concrètes pour faire face à cette prédation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve, l'adhésion à cette association pour le mandat (coût pour la commune : 75 €).

#### **9 - VŒU POUR LA CREATION D'UN EHPAD A LA ROCHETTE :**

Comme informé par Monsieur André DURAND en début de séance, la mairie de La Rochette a sollicité le soutien des communes voisines pour le maintien de la demande de création d'un Etablissement Hospitalier pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) d'une capacité de 88 lits sur son territoire.

En 2006, un premier projet prévoyait, en aménageant le site actuel, la création de 27 lits médicalisés (pris sur le Foyer Logement dont la capacité serait réduite de 45 studios à 18). La capacité d'accueil de l'EHPAD était augmentée de 61 à 88 lits.

En 2011, un nouveau projet avait été défini avec la création d'un nouvel EHPAD d'une capacité de 88 lits dans la zone d'activités de La Seytaz. La capacité du Foyer Logement était également conservée (45 studios).

Lors d'une commission de travail en juillet 2016 avec les services sociaux compétents (Conseil Départemental, Agence Régionale de Santé), un avis défavorable a été donné à ce projet, jugé trop ambitieux. Un redimensionnement de la capacité d'accueil à 61 lits était demandé.

S'appuyant sur une étude sociale réalisée en 2008 préconisant une capacité de 88 lits pour la création d'une nouvelle structure d'accueil et sur l'évolution démographique à la hausse au vu des recensements de 2006 et 2013, la mairie de La Rochette souhaite maintenir le projet d'EHPAD avec 88 lits. De plus, la demande d'accueil à l'EHPAD est forte et la capacité actuelle ne permet pas de répondre aux besoins.

Vu l'exposé de Monsieur André DURAND,

Considérant qu'au vu de l'évolution démographique de l'ancien canton de La Rochette et pour permettre des économies d'échelle, il est nécessaire d'atteindre une taille critique,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de la création d'un EHPAD de 88 lits sur la commune de La Rochette, va au-delà de la capacité envisagée en préconisant un accueil minimum de 100 lits (dont 30 alzheimer) afin d'être en adéquation avec l'évolution de la population et de l'évolution des troubles cognitifs.

## 10 - QUESTIONS DIVERSES :

### DOSSIER D'URBANISME EN COURS :

- Déclaration préalable de l'entreprise COROLA au Chef-lieu : ravalement des façades et des menuiseries du bâtiment de la mairie,
- Déclaration préalable de M. Albert MICHELLAND au Tognet : auvent de porte,
- Déclaration préalable de M. Christian FULCONIS au Chef-lieu : changement des menuiseries, garde-corps et volets,
- Déclaration préalable de M. Georges PACHECO aux Curtets : abri ouvert dans prolongement de la toiture,

### TRAVAUX :

#### réalisés, en cours :

- route des Parelles : le chantier a été réceptionné le 28 septembre. Un arrêté permanent d'interdiction de circulation (sauf pour les riverains) a été pris.
- emplois voiries : l'entreprise SER TPR a réalisé l'entretien des voies du 26 au 30 septembre.
- réseau pluvial Chef-lieu : l'entreprise ROUX LATOUR ET ROLLAND T.P. est intervenue cette semaine.
- route des Rochers : un constat d'huissier a été réalisé le 9 septembre en présence de l'entreprise GIROD.
- ravalement de façades du bâtiment de la mairie : les travaux sont en cours par l'entreprise COROLA. Une reprise de la peinture doit être faite au vu des cloques apparentes. Le Conseil valide le devis pour le changement des gouttières mais pas celui pour les travaux de nettoyage de la toiture.
- panneaux affichage commune : le Maire remercie Clément JACQUEMMOZ pour la fabrication gracieuse des 7 panneaux d'affichage.
- panneaux signalétiques type « miroirs » : le Conseil Municipal valide le devis d'un montant 2 606,22 € H.T. pour l'acquisition de 3 miroirs, qui seront posés en agglomération aux hameaux de La Provenchère, Repidon et du Chef-lieu.
- numérotation des habitations : les élus ont commencé le métrage pour l'attribution des numéros d'habitation.
- périmètres de protection des captages : le bureau d'études Cohérence a rédigé son rapport préliminaire. L'Agence Régionale de Santé a désigné Monsieur François JEANNOLIN, hydrogéologue agréé, chargé de ce dossier. Une visite sur site avec l'ensemble des intervenants est prévue le jeudi 20 octobre.
- remontées capillaires église : le conseil municipal valide le projet d'assignation en référé contre Madame BONNARD, architecte et l'entreprise COMBIER, du cabinet CORDEL, ainsi que la convention d'honoraires.

### AFFAIRES COMMUNALES / COMMISSIONS / REUNIONS :

- Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) : pour tout renseignement concernant les démarches pour les personnes âgées, merci de contacter la délégation territoriale Combe de Savoie au 04.79.44.23.00.
- Cœur de Savoie : Un Plan Climat Air Energie Territorial est mis en place sur Cœur de Savoie avec 4 grands thèmes (la qualité de l'air, la consommation énergétique, l'alimentation et les déchets).
- Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie : le SDES prend en charge les dossiers d'enfouissement des réseaux secs depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2016, seule la participation financière de la commune est demandée.

- RTE : la mairie a relancé RTE qui s'est engagé à contacter les propriétaires riverains, dans un périmètre de 100 mètres, de la ligne T.H.T.

#### ANIMATIONS :

- soirées à thèmes : Mathilde ANSTETT et Sylvain ROCHEX proposent deux soirées, l'une le 10 octobre (projection d'un film) et l'autre le 17 octobre (pharmacologie).
- commémoration du 11 novembre : toute la population est invitée à la commémoration de l'armistice le vendredi 11 novembre à 11h00, qui sera suivie d'un apéritif offert par la Municipalité.
- réunion du C.C.A.S. : afin d'organiser la préparation des colis et du gouter de Noël, les membres se réuniront le jeudi 10 novembre à 17h30.
- exposition sur le thème de la nature : Françoise et Michel LADOUX, Arlette CHENEVAS-PAULE, Bernadette LAHAYE, Nelly et Bernard THIABAUD proposeront une exposition sur le thème de la nature, dont la programmation est prévue du 15 juin au 31 juillet 2017.

Le prochain conseil est prévu le jeudi 10 novembre à 19h30.

Le secrétariat de mairie sera fermé le 18 octobre et du 21 au 25 octobre.

La séance est levée à 23h00.

Le Maire,  
Jean-François CLARAZ

